



PRÉFET DE L'AUDE

COURRIER REÇU LE

7 AOÛT 2019

MAIRIE DE ROQUEFORT DES CORBIÈRES

### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

**Demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une centrale mobile d'enrobage à chaud, sur une plateforme appartenant aux Autoroutes du Sud de la France sur la commune de Roquefort-des-Corbières présentée par La société « Malet Grands Chantiers Spie batignolles » sise 30 avenue de Larrieu à 31081 Toulouse Cedex 1**

**(Rubrique 2521 ; « station d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud » ; 2517-2, 2515-1 a – régime de l'enregistrement)**

Par arrêté du préfet de l'Aude, une consultation du public est ouverte sur le territoire de la commune de Roquefort-des-Corbières et de La Palme pour l'exploitation d'une centrale d'enrobage de produits bitumineux ; les matériaux produits d'enrobés à chaud sont à destination d'élargissements autoroutiers en deux fois 3 voies, entre la bifurcation A61/A9 et l'aire de Bizanet, mais aussi pour l'alimentation des chantiers locaux.

L'activité est soumise au régime de l'enregistrement au titre des rubriques suivantes : 2521-1 ; 2517-2 ; 2515-1a de la nomenclature des installations classées.

#### **PERSONNE RESPONSABLE**

M. Laurent SABATIER, Directeur de l'agence « Grands Chantiers » – sise au 30 avenue de LARRIEU 31081 Toulouse Cedex 1.

Cette demande d'enregistrement sera soumise à une consultation du public d'une durée de quatre semaines, **du 09 septembre 2019 au 07 octobre 2019.**

Pendant ce délai, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier en mairies de Roquefort-Des-Corbières et La Palme, aux jours et heures d'ouverture au public :

Mairie	Adresse	Heures d'ouverture
Roquefort des Corbières	01 rue de la mairie	Du lundi de 09h00 -12h et de 16h-19h Du mardi au vendredi de 09h-12h et de 14h-16h
La Palme	13 rue Joë BOUSQUET	Du Lundi au Vendredi de 9h30-12h et de 14h30-17h

Les observations formulées devront être consignées sur le registre ouvert à cet effet en mairies de Roquefort-Des-Corbières et de La Palme. Elles pourront également être adressées par courrier à M. le Préfet de l'Aude, UID-DREAL Occitanie (Unité Inter-Départementale de l'Aude et des Pyrénées-orientales de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) 320 chemin de Maquens-ZI la Bouriette-CS70069 11890 Carcassonne Cedex 9 ou par voie électronique : [pref-enrobage-roquefortcorbieres@aude.gouv.fr](mailto:pref-enrobage-roquefortcorbieres@aude.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

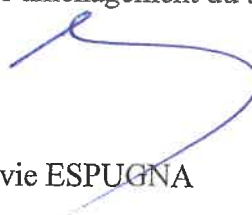
Le présent avis sera affiché en mairie de Roquefort-des-Corbières et La Palme deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation au public et pendant la durée de celle-ci.

La demande de l'exploitant mentionnée à l'article R512-46-3 au titre du code de l'environnement et l'avis de consultation seront mis en ligne sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/Rubriques/Accueil> > [Politiques publiques](#) > [Environnement](#) > [Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement](#) > [Installations classées pour la protection de l'environnement \(ICPE\)](#) > [Dossiers soumis à enregistrement](#) > Usine d'enrobage "Malet Grands Chantiers spie batignolles" pendant une durée de quatre semaines.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le Préfet de l'Aude et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti éventuellement par des prescriptions particulières, ou un refus d'enregistrement.

Carcassonne, le - 2 AOUT 2019

Pour le préfet, et par délégation,  
Le Chef de bureau de l'environnement et  
de l'aménagement du territoire,



Sylvie ESPUGNA